CHAMPIONNAT DU MONDE MICRO CLASS 2024

48ème MICRO-CUP

24 au 31 août 2024

Maubuisson – France

Autorité Organisatrice :

Cercle de Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Crise en Ukraine

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 **REGLES**

L'épreuve est régie par

a) les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
b) les prescriptions nationales de la FFVoile (voir Annexe)
c) [DP] les règles de classe Micro Class
d) la régulation A de l'IMCCA

En cas de conflit entre les langues, le texte anglais prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées sur le Tableau Officiel d'Information (TOI) lors des inscriptions.

3 COMMUNICATION

3.1 Le TOI est sur les vitres du Club House.

3.2 Il sera créé un groupe WhatsApp pour les informations importantes venant du Comité de Course, du Jury International, du Comité Technique et le AO.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe INTERNATIONALE MICRO CLASS.
Tous les bateaux doivent présenter leur plaque d'identification World Sailing. Les plaques World Sailing peuvent être achetées sur place, 75 €.

4.2 Pour être classé dans les Championnats Mondial/Europe , chaque barreur doit être un membre à part entière d'une Association Nationale de Micro Class affiliée à l'IMCCA.

4.3 Si le pays n'est pas affilié à l'IMCCA ou s'il n'a pas payé la cotisation annuelle ; ou si le skipper n'est pas un membre à part entière d'une Association Nationale de Micro Class, il peut souscrire une adhésion individuelle à l'IMCCA en payant une adhésion annuelle de 60 € à l'IMCCA.

4.4 Pour les concurrents français, l'adhésion à Micro Class France peut être acquise sur place pour 50 €.

4.5 Tous les concurrents (chaque membre de l'équipage) en possession d'une Licence Club FFVoile doivent présenter :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Le certificat de jauge ou de conformité.

4.6 Pour les bateaux des catégories Course ou Croiseur, si le skipper ne peut fournir le certificat de conformité, un imprimé édité par Micro Class France doit être rempli et signé par le skipper du bateau pour certifier qu'aucune modification n'a été réalisée sur le bateau par rapport aux plans d'origine.

4.7 Tous les concurrents (chaque membre de l'équipage) n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile doivent présenter :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Le certificat de jauge ou de conformité.
- un justificatif d'assurance valide avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

Le formulaire d'inscription sera publié sur le site https://cerclevoilebordeaux.com/.

4.8 Le paiement peut se faire par carte de crédit, chèque ou virement bancaire :
(IBAN FR76 1330 6000 4607 7181 5200 032 – BIC code SWIFT AGRIFRPP833).

4.9 Les bateaux éligibles peuvent s'inscrire au plus tard le 12 août 2024 en remplissant le formulaire sur le site https://cerclevoilebordeaux.com/.

5 DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription jusqu'au 30 juin, 23:59	Droits après le 1er juillet 00:00
300 €	**450 €**

Les grutages sont inclus, pas le repas coureurs. Tout grutage supplémentaire sera facturé 40 € (mise à l'eau ou sortie). Le détail des grutages sera disponible en temps utile sur le TOI.
Le parking bateaux, remorques et voitures sont inclus da ns les droits d'inscription,

6 PUBLICITE

[NP][DP] Les bateaux et/ou les concurrents pourront être amenés à afficher des publicités choisies et fournies par le Autorité organisatrice comme prévu dans le Règlement 20.4 de World Sailing. Si cette règle n'est pas respectée, World Sailing Le règlement 20.9.2 s'applique

7 PROGRAMME

7.1

Date	Quoi	Quand	Où
Samedi 24	Inscriptions	10:00 – 18:00	Club House
	Jauge	10:00-12:00/14:00-18:00	Voir plan en annexe
	Grutage	10:00-12:30/14:00–18:30 (une fois la jauge terminée)	
Dimanche 25	Inscriptions	10:00 – 18:00	Club House
	Jauge	10:00-12:00/14:00-18:00	Voir plan en annexe
	Grutage	9:30-12:30/14:00–18:30 (une fois la jauge terminée)	
Lundi 26	Inscriptions	10:00 – 12:00	Club House
	Grutage	9:30 – 12:30 (une fois la jauge terminée)	
	Course d'entraînement	15:00	Zone de course
	Cérémonie d'ouverture	18:00	Place Maubuisson Pôle
Mardi 27	1er signal d'attention	14:00 (3 courses max.)	Zone de course
Mercredi 28	1er signal d'attention	14:00 (3 courses max.)	Zone de course
Jeudi 29	1er signal d'attention	14:00 (3 courses max.)	Zone de course
	Dîner concurrents *	20:00	Club House
Vendredi 30	1er signal d'attention	14:00 (3 courses max.)	Zone de course
Samedi 31	1er signal d'attention	12:00 (3 courses max.)	Zone de course
	Pas de signal d'avertissement après	15:00	Zone de course
	Remise des prix	Après les courses	Terrasse du Club
	Sortie de l'eau	14:00 – 19:00	
Dimanche 1	Sortie de l'eau	9:30–12:30/14:00-1900	
Lundi 2	Sortie de l'eau	9:30–12:30/14:00-1700	

*****25 € par personne

7.2 Le Championnat consiste en une seule série.

7.3 L'épreuve peut comprendre un ou plusieurs raids (selon les conditions météorologiques).

7.4 L'AO se réserve le droit de modifier ce programme.

7.4 Toute modification au programme sera annoncée sur le TOI et le groupe WhatsApp avant 20h00 la veille de la prise d'effet de la modification

8 JAUGE

8.1 En respect des règles de l'IMCCA, l'équipage dans la catégorie Proto est de trois personnes.

8.2 Le championnat de court en eux intérieures, aussi, exceptionnellement, pour les catégories Course et Croiseurs, l'équipage peut être réduit à deux personnes. L'équipage doit rester le même de la première à a dernière course.

8.3 Pour le contrôle de l'équipement, les membres de l'équipage doivent présenter les bateaux, voiles et gréement en respectant l'ordre de passage défini par le numéro d'ordre attribué à l'arrivée.

8.4 Un certificat de jauge de l'International Micro Class doit être fourni pour chaque Proto. Les bateaux ne fournissant pas ce certificat doivent régler à MCF une charge administrative de 100 € pour obtenir un certificat provisoire.

8.5 Un seul jeu de voiles, comprenant

- 1 grand-voile
- 1 ou deux voiles d'avant
- 1 tourmentin
- 1 spinnaker

doit être présenté au contrôle d'équipement.

8.6 Les lettres de nationalité et les numéros de voile sont obligatoires dans la grand-voile. Toutes les voiles présentées doivent avoir été préalablement mesurées et certifiées par jaugeur de la classe. Toute voile non certifiée peut l'être sur place avant la compétition pour une charge administrative de 30 € par voile.

8.7 En cas d'avarie, le bateau et/ou l'équipements ne pourront être remplacés sans autorisation écrite préalable

du Comité Technique. Si le dommage survient plus de 90 minutes avant le premier départ prévu d'un jour de course et avant le départ de la dernière course de la journée, une autorisation verbale provisoire doit être obtenue soit du comité de course, du jury international ou des inspecteurs d'équipement. Une demande d'autorisation écrite devra alors être déposée avant l'heure limite de dépôt des demandes d'instruction le jour où le remplacement a lieu.

8.8 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 LIEU

9.1 L'Annexe « Prescriptions FF Voile » fournit les prescriptions fédérales.

9.2 Les Annexes 1a et 1b à l'AC fournissent les emplacements des zones de course.

9.2 L'Annexe 2 à l'AC indique le plan des lieux à terre.

10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits ou raids.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Cinq courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 5 à 9 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 10 courses ou plus (maximum 15) ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12.3 Égalités

a) Les scores du raid le plus long départagent les égalités entre bateaux, s'il y en a.

b) Si le raid ne peut départager les égalités, l'Annex A8 s'applique.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP][NP]

13.1 Tous les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés auprès d l'Aoun mois avant l'épreuve en fournissant les détails de leurs bateaux et de leurs systèmes d'identification, qui doit comprendre un pavillon blanc portant les trois lettres de nationalité de leur ANM en noir. Ils devront présenter une assurance en responsabilité civile pour le bateau et le pilote.

13.2 Les responsables d'équipe, les entraîneurs et autre personnel d'assistance doivent rester à plus de 150 mètres sous le vent de la ligne de départ, des marques sous le vent et de tout Micro en course à partir du signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la dernière course du jour, ou que toutes les courses ont été annulées.

13.3 Tout contact physique entre les bateaux accompagnateurs et les concurrents est interdit (sauf cas d'urgence).

13.4 L'inscription est gratuite. Elle comprend les manutentions des bateaux, le mouillage pendant l'épreuve, les aménagements du Club, les vestiaires et les festivités (comme les concurrents).

13.5 En cas d'urgence, le Comité de Course peut demander l'assistance des bateaux accompagnateurs. Les bateaux inscrits devront suivre les procédures qui seront précisées dans les instructions de course.

13.6 Toute personne à borde d'un bateau accompagnateur doit respecter les règlements de la FFV qui exigent le port d'un dispositif individuel de flottabilité sur l'eau.

13.7 Tous les bateaux accompagnateurs doivent être équipés d'un coupe circuit qui fonctionne et d'une VHF marin réglée sur le canal indiqué dans les instructions de course.

13.8 Les détails sur la conduite de ces bateaux accompagnateurs seront donnés dans les instructions de course.

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité et/ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification avant la première course.

15 PARKING POUR BATEAUX, REMORQUES ET VOITURES

15.1 Les bateaux sont les bienvenus au CVBCM du 23 au 31 août, au mouillage. Une arrivée antérieure est soumise à l'accord de l'AO, et peut générer des frais.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont à terre.

15.3 Les voitures et remorques doivent être garées dans les zones de stationnement désignées. De plus amples informations seront disponibles à l'inscription.

16 SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant l'épreuve, sauf avec et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité Technique.

17 PISCINES PLASTIQUES ET EQUIPEMENT DE PLONGEE

Les dispositifs permettant de respirer sous l'eau et les piscines plastiques ne doivent pas être utilisés autour des quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de l'épreuve.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Il y aura un classement général et un classement Race et Cruisers.

Les prix seront distribués comme suit :

- Le vainqueur au classement générale sera proclamé Champion du Monde 2024 de la Classe Micro Class.
- Prix pour les équipes finissant 1er, 2ème et 3ème du classement général ;
- Prix pour les équipes finissant 1er, 2ème et 3ème des classements Race et Cruiser

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cercle de la Voile Bordeaux Carcans Maubuisson (CVB CM)
Domaine de Bombannes
33121 CARCANS.
Tél : (330) 5 56 03 30 19 ou (330) 6 60 36 73 82
EMAIL : cvbcmregate@gmail.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Prescription de la FFVoile à la règle 25 (*Avis de course, instructions de course et signaux*) :

Pour les épreuves de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les épreuves de grade 5, l'affichage des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Prescription de la FFVoile à la règle 64.4(*) (*Décisions des réclamations concernant les règles de classe*) :
Le jury peut demander aux parties dans la réclamation, préalablement aux opérations de contrôle, une caution couvrant le coût des vérifications consécutives à une réclamation concernant une règle de classe.

Prescription de la FFVoile à la règle 67 (*) (*Dommages*)
Toute question ou demande relative à des dommages résultant d'un incident alors qu'un bateau était soumis aux règles de course à la voile relève de la juridiction des tribunaux compétents et ne peut être examinée et traitée par un jury.
Un bateau qui effectue une pénalité ou abandonne n'admet pas de ce fait qu'il a enfreint une règle ou qu'il a engagé sa responsabilité pour les dommages occasionnés.

Prescription de la FFVoile à la règle 70.5 (*) *(Appels et demandes auprès d'une autorité nationale)*
La suppression du droit d'appel est soumise à un accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant d'éditer l'avis de course. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile à la règle 76 (*) *(Exclusion de bateaux ou de concurrents)*
Une autorité organisatrice ou un comité de course ne doit pas rejeter ou annuler l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent qui est éligible selon l'avis de course et les instructions de course pour une raison arbitraire.

Prescription de la FFVoile à la règle 78.1(*) (*Conformité aux règles de classe ; certificats)*
Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration.

Prescription de la FFVoile à la règle 86.3(*) (*Modifications aux règles de course*)
Une autorité organisatrice qui désire modifier une des règles listées en 86.1(a) pour développer ou expérimenter des règles proposées doit au préalable soumettre les modifications à la Fédération Française de Voile pour obtenir son accord écrit et lui rendre compte des résultats dès la fin de l'épreuve. Cette autorisation doit être mentionnée dans l'avis de course et les instructions de course et être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile à la règle 88(*) (*Prescriptions nationales)*
Aucune prescription de la Fédération Française de Voile ne doit être modifiée ou supprimée dans les instructions de course, sauf pour les épreuves pour lesquelles un jury international a été nommé. Dans ce cas, les prescriptions marquées d'un astérisque (*) ne doivent être ni modifiées ni supprimées dans les instructions de course. (Seule la traduction officielle des prescriptions téléchargeable sur le site de la FFVoile www.ffvoile.org doit être utilisée pour l'application de la règle 90.2(b)).

Prescription de la FFVoile à la règle 91(b) (*) (*Jury*)
La désignation d'un jury international conforme aux exigences de l'annexe N est soumise à l'accord écrit préalable de la Fédération Française de Voile. Cette autorisation devra être affichée au tableau officiel d'information pendant l'épreuve.

Prescription de la FFVoile au préambule de l'annexe R (*Procédures pour les appels et les demandes*)
Les appels doivent être adressés au siège de la Fédération Française de Voile, 17 rue Henri-Bocquillon, 75015 Paris – adresse mail : jury.appel@ffvoile.fr en utilisant de préférence le formulaire d'appel disponible sur le site web de la FFVoile : http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf

ANNEXE 1a

Zone de course parcours construits

↑ NORD

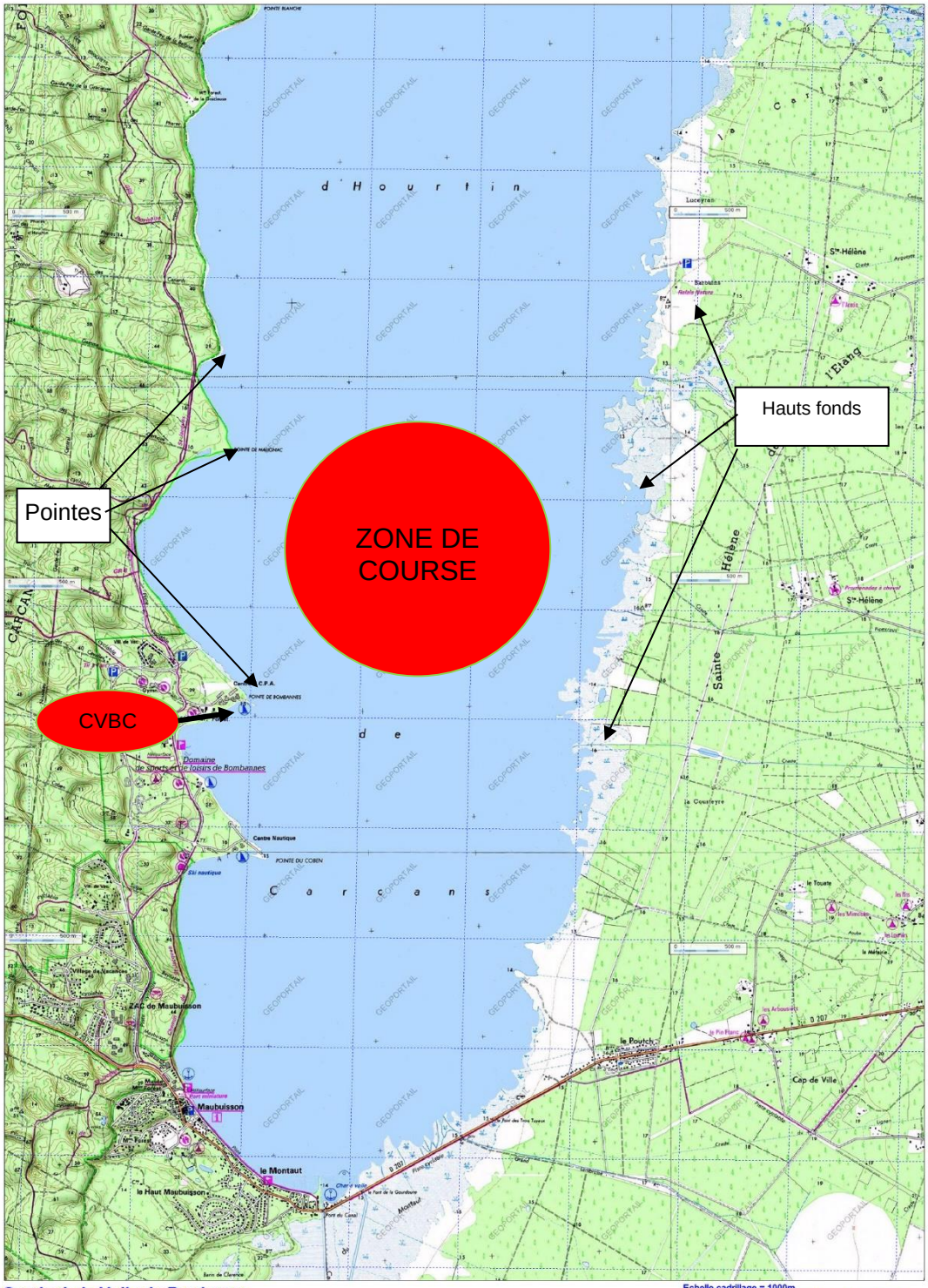

Cercle de la Voile de Bordeaux
Plan d'eau de MAUBUISSON

Echelle cadrillage = 1000m
01_Carto_Maubuisson-UTM30-WGS84_4zones.WOR
20111012-AC

ANNEXE 1b

zone de course raid

NORD

Attention: Haus fonds sur la cote Est du lac.

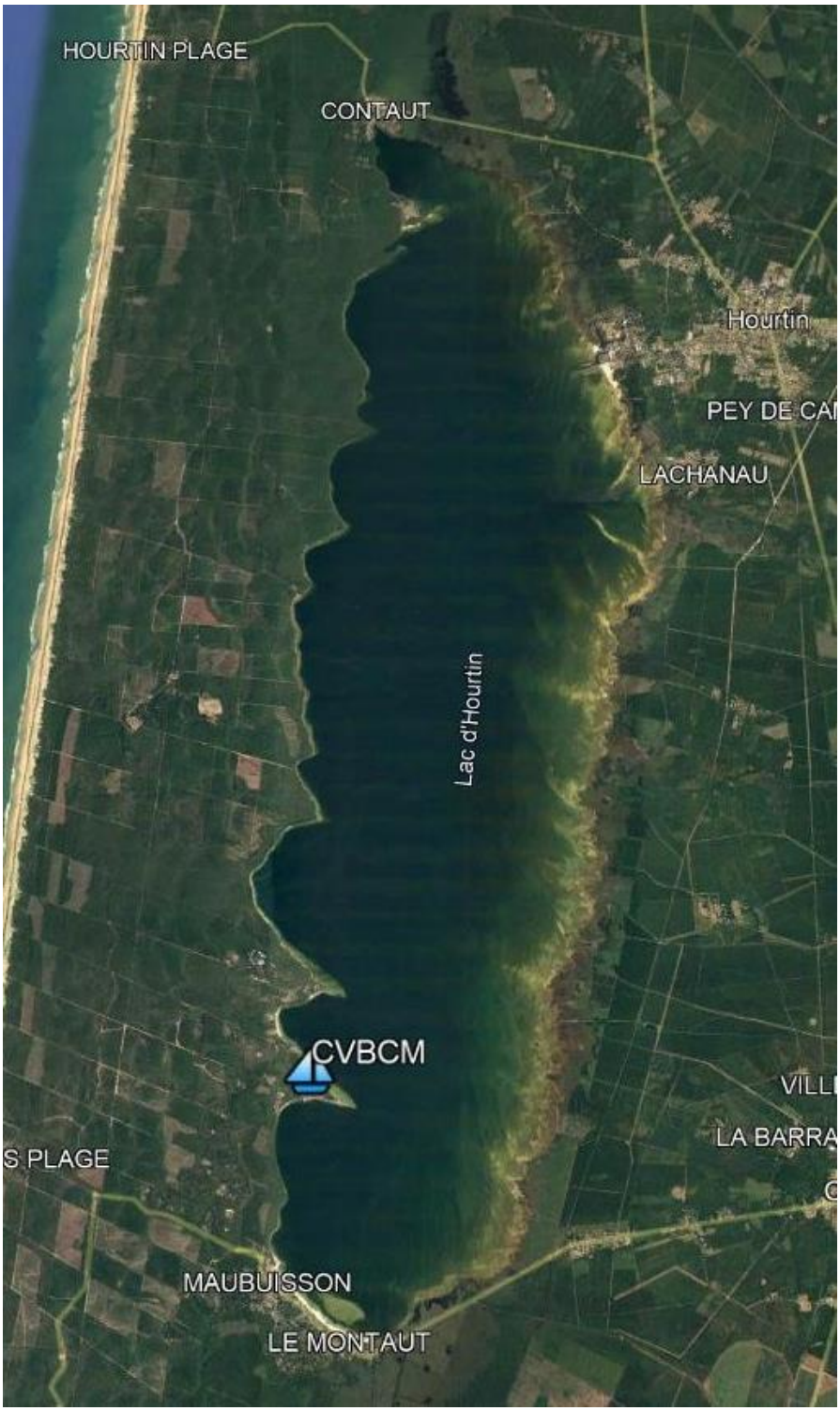

ATTENTION : Les véhicules doivnet être garés dans le sens de la sortie de façon à faciliter l'évacuation en cas de feu de forêt.
PAS DE BERBECUE, PAS DE CUISINE, PAS DE FEU.
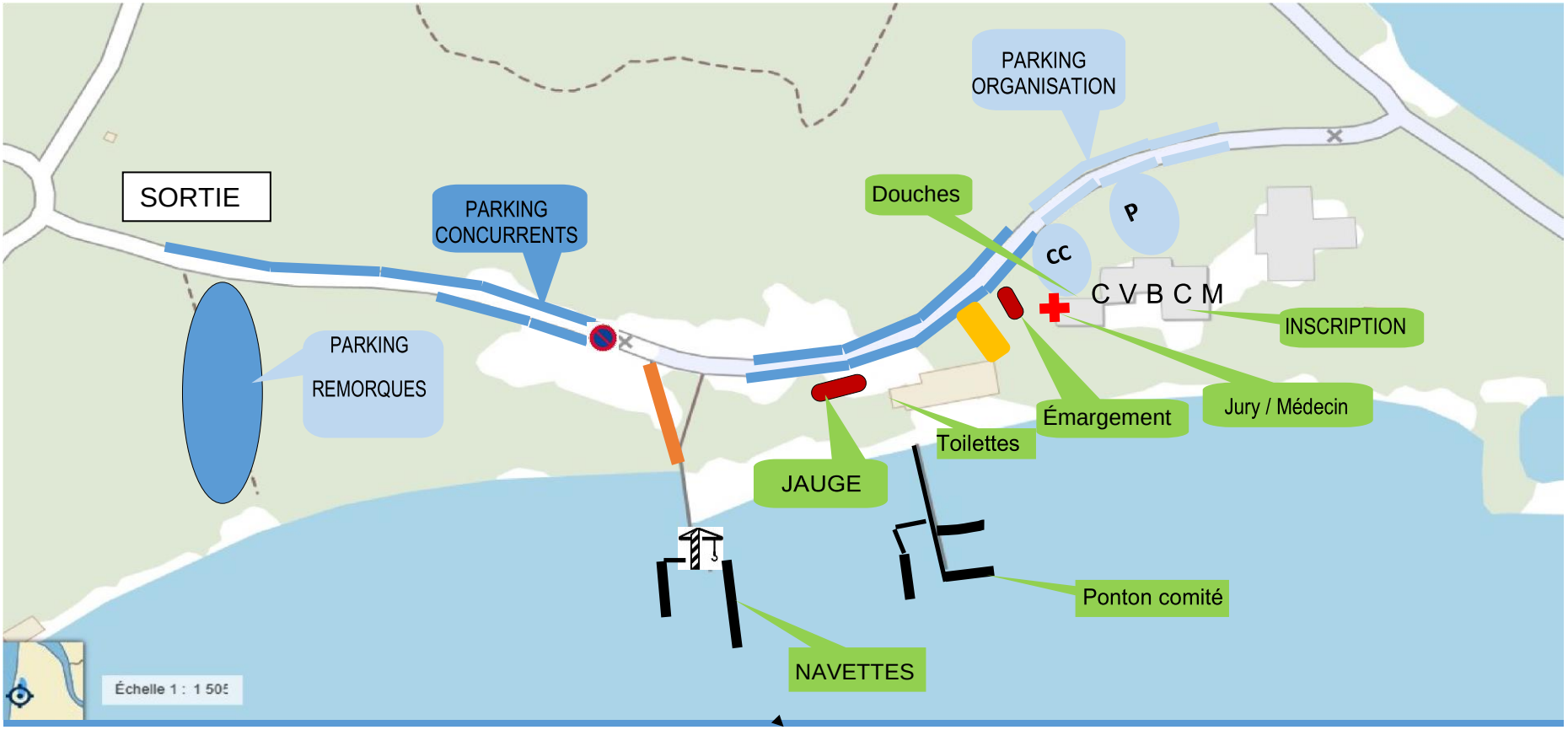
MICRO CLASS WORLD CHAMPIONSHIPS 2024